

PLAN D'ACTION DÉTAILLÉ DE L'AGENCE DU REVENU DU CANADA

aux recommandations formulées dans le rapport de la Prestation canadienne d'urgence des Rapports de mars 2021 de la vérificatrice générale du Canada

Numéro de référence dans le rapport	Recommandation du BVG	Réponse du Ministère	Description du résultat final prévu	Date d'achèvement prévue	Jalons importants (description/dates)	Organisation responsable/ point de contact (nom, poste, no de tél.)	Indicateur de réalisation (Pour l'usage du Comité seulement)
6.64	<p>Emploi et Développement social Canada et l'Agence du revenu du Canada devraient finaliser et mettre en œuvre leurs plans de vérification postérieure des paiements effectués au titre de la Prestation canadienne d'urgence.</p>	<p>Accepté. L'ARC travaille en partenariat avec Emploi et Développement social Canada (EDSC) pour harmoniser les activités d'observation d'après paiement. Le plan d'observation d'après paiement a toujours été présent, mais il reste évolutif en raison de l'évolution du paysage économique et de la santé publique.</p> <p>Le travail de vérification de l'Agence sera largement soutenu par les données et les systèmes qui seront disponibles au cours de la prochaine saison de déclaration d'impôts. Il est important que nos évaluations des risques incluent les données fiscales de 2020 afin de calibrer nos vérifications en utilisant les données actuelles. Cela permettra d'éviter des examens inutiles de bénéficiaires qui pourraient en fait avoir été éligibles pour recevoir une ou plusieurs prestations et/ou avoir déjà effectué un remboursement volontaire.</p> <p>Le travail d'observation d'après paiement débutera en septembre 2021 et devrait continuer jusqu'en mars 2023.</p>	<p>L'ARC finalisera et mettra en œuvre son plan de vérification post-paiement en collaboration avec Emploi et Développement social Canada (EDSC). Cette stratégie tiendra compte du paysage économique et de l'état actuel de la crise sanitaire afin d'administrer des mesures de conformité responsables et appropriées, tout en maintenant l'équité et l'intégrité du programme de la Prestation canadienne d'urgence et en assurant la bonne gestion des fonds publics.</p> <p>L'ARC utilisera une approche basée sur le risque pour les activités de conformité, en se concentrant sur les cas les plus importants de fraude ou de fausses déclarations, tels qu'identifiés par</p>	<p>Le travail d'observation d'après paiement débutera en septembre 2021 et devrait continuer jusqu'en mars 2023.</p>	<p>D'ici août 2021 : Exploiter les données des déclarations fiscales de 2020 pour évaluer les risques encourus par les bénéficiaires de la PCU afin de sélectionner et de hiérarchiser les cas à examiner après paiement.</p> <p>Septembre 2021-2023 : Mettre en œuvre le plan d'examen de conformité post-paiement, en tenant compte de la santé publique et du paysage socio-économique, le plan reste évolutif.</p>	<p>Marc Lemieux, Sous-commissaire, Direction générale des recouvrements et de la vérification, 613-851-8540</p>	

			l'analyse des données ou les conseils.				
6.65	Emploi et Développement social Canada et l'Agence du revenu du Canada devraient effectuer une évaluation officielle de la mise en œuvre de la Prestation canadienne d'urgence afin de pouvoir en appliquer les constatations à la conception et à la mise en œuvre de futurs programmes de reprise et de mesures d'urgence du gouvernement.	<p>Accepté. L'Agence du revenu du Canada effectuera une évaluation officielle du versement de la Prestation canadienne d'urgence (du 15 mars au 31 décembre 2020) afin de relever les pratiques exemplaires et les leçons apprises, et de déterminer si les fonctionnalités et les processus peuvent être réutilisés lors d'une future crise.</p> <p>Les résultats de cet exercice seront disponibles d'ici le 31 décembre 2021 afin d'aider le gouvernement à concevoir et à offrir de futurs programmes d'intervention en cas d'urgence et de relance du gouvernement.</p>	Un rapport rétrospectif sur les pratiques exemplaires et les leçons apprises sera préparé afin d'appuyer l'élaboration des futurs programmes d'urgence et de relance.	31 décembre 2021	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre sur pied un groupe de travail interne composé de représentants des principaux intervenants touchés au sein de l'Agence. (mai 2021) • Examiner et analyser les processus suivis dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre de la Prestation canadienne d'urgence (mai - septembre 2021). • Consulter les directions générales intervenantes de l'Agence qui participent au versement de la Prestation canadienne d'urgence (du 15 mars au 31 décembre 2020) [de mai à septembre 2021]. • Élaborer un répertoire des pratiques exemplaires et des leçons apprises pour appuyer l'élaboration des futurs programmes de relance et d'intervention en cas d'urgence. (octobre et novembre 2021) • Préparer, à titre informatif, un rapport sommaire rétrospectif à l'intention de la haute direction. (décembre 2021) 	Frank Vermaeten, Sous-commissaire, Direction générale de cotisation, de prestation et de service, 613-698-6834	